

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 975

Artikel: Gilles Petitpierre : "Pas besoin de crise pour que les choses aillent mal"
Autor: Imhof, Pierre / Petitpierre, Gilles
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011314>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Autres questions

(ag) Dans un premier commentaire nous l'avons dit, les données les plus intéressantes du rapport de la CEP ne sont pas des révélations pour qui cherche (ou a cherché) le sensationnel. L'emploi du temps de M^{me} Kopp a non seulement été reconstitué, mais «chronométré»; le procureur Gerber a été jugé sur tous les gros dossiers dont il avait la charge. Pas de coup de théâtre! Une des questions essentielles est celle du contrôle de la police politique. Quels sont les renseignements qui doivent être recueillis dans l'intérêt de la sécurité intérieure? selon quels critères? sous le contrôle de qui? Le débat parlementaire a eu lieu mercredi et jeudi; nos lecteurs savent maintenant si des réponses satisfaisantes ont été apportées à ces questions fondamentales.

La preuve nécessaire

La CEP aborde un autre point fondamental de la pratique judiciaire; est pro-

longée ainsi la réflexion sur la nouvelle norme pénale punissant le blanchissage d'argent sale. Dans un domaine aussi difficile à cerner que celui-ci, notamment s'il n'en est plus au premier stade, très visible, du commerce de billets, la preuve préalable d'une activité délictueuse est difficile à obtenir. Subordonner l'ouverture de l'enquête à l'exigence d'une preuve établie, c'est accepter d'être inefficace à jamais. Rien ne peut être fait dans de telles enquêtes sans que soit levé le secret bancaire, et il ne peut pas l'être sans l'ouverture d'une enquête de police judiciaire.

La CEP est sur ce sujet catégorique. Son jugement mérite d'être relevé:

«Pour ouvrir une enquête, il n'est pas nécessaire qu'il existe une vraisemblance élevée de sanction pénale; il suffit, en revanche, qu'existent des éléments concrets d'un comportement éventuellement punissable. La procédure d'enquête doit justement servir à clarifier des suspicions parfois encore

vagues, afin de pouvoir se rendre ainsi compte s'il convient d'inculper l'une ou l'autre personne».

C'est à l'aune de l'application de ce principe qu'on jugera l'efficacité de la nouvelle norme pénale.

Les permis de séjour

La pratique, avec appui d'avocats bien en cour, d'accorder à des étrangers des permis de séjour, est dénoncée par la CEP. Elle cite des cas précis d'arrangements fiscaux, accordés par le canton d'Uri, pour des montants assez dérisoires d'ailleurs.

Mais elle aurait pu citer aussi, sans «arrangement» qui contrevienne à un concordat signé par tous les cantons, la pratique des cantons, y compris des riches, qui subordonnaient l'octroi du permis à l'annonce d'un revenu et d'une fortune impossibles élevés. Par exemple Genève lors de la crise libanaise. Lorsque l'étranger n'a pas d'activité lucrative, le fisc est en effet dépendant, à moins d'imposer à forfait, de ce qui lui est annoncé. Là aussi, un rappel à l'ordre aurait été souhaitable. ■

La bonne porte

Arnold Koller l'a annoncé la semaine dernière, le Ministère public communiquera, sous certaines réserves, aux citoyennes et aux citoyens les informations que les autorités ont accumulées sur elles/eux. Concrètement, il faut adresser une demande écrite, accompagnée d'une photocopie de sa carte d'identité à: Ministère public fédéral, responsable de la protection des données, Traubenstrasse 16, 3003 Berne. En cas de refus de communiquer certaines données ou de contestation, l'ancien président du Tribunal fédéral Haefliger est compétent pour recevoir les recours.

D'autre part, le rapport de la Commission d'enquête parlementaire peut être commandé auprès du Secrétariat de l'Assemblée fédérale, Service d'information, 3003 Berne. Tél.: 031 61 97 27.

INTERVIEW : GILLES PETITPIERRE

«Pas besoin de crise pour que les choses aillent mal»

(pi) Pour donner un éclairage et une appréciation sur le travail de la Commission d'enquête parlementaire, nous avons questionné Gilles Petitpierre, conseiller national radical genevois, qui était l'un des deux membres romands de la commission.

Pouvez-vous pour commencer décrire les conditions de travail qui furent les vôtres? L'aide administrative dont vous avez bénéficié — 5 personnes, ainsi que deux juges d'instruction — était-elle suffisante et cette activité est-elle à la portée d'un parlementaire de milice?

Il faut distinguer à l'intérieur de la commission entre M. Leuenberger, qui était président, et les autres membres. Lui a consacré plus qu'un plein temps à ce travail plusieurs mois durant. Les autres membres y ont consacré entre cinquante et huitante pour cent de leur temps de travail.

Concernant le soutien administratif,

certaines d'entre nous sont intervenus dès le début de nos travaux afin de demander l'assistance nécessaire pour faire du bon travail, dans l'idée de travailler à l'américaine, mais ces gens n'ont pas été entendus. Il faut dire qu'il y a en Suisse une habitude à vouloir tout faire soi-même, ce qui est idiot, car on consacre du temps à assumer des tâches que d'autres seraient à même d'effectuer et on n'est pas disponible pour l'essentiel. Les gens ne sont moralement à l'aise qu'une fois qu'ils se sentent submergés... Nous avions un travail énorme à effectuer, qui n'était pas limité à un objet précis, mais qui englobait la gestion de tout un département. Nous aurions dû disposer de

spécialistes, d'assistants-juristes, dont certains de langue française. Mais il faut dire aussi que la commission aurait pu profiter, si elle l'avait voulu, d'aides en nombre suffisant; nous ne pouvons donc nous en prendre qu'à nous-mêmes. Cette attitude est typiquement suisse: on travaille avec des élastiques et après on se plaint de ce que le travail à fournir est trop astreignant. Il est heureux dans ces conditions que le rapport que nous avons fourni soit bon.

Certaines pratiques mises à jour et critiquées ne reflètent-elles pas une carence du contrôle parlementaire, car elles existent depuis de nombreuses années sans qu'elles aient été dénoncées?

Il est clair que chacun en prend pour son grade: le parlement a certainement manqué de curiosité. S'il avait voulu faire il y a dix ans le travail que nous avons effectué, il se serait sans aucun doute heurté au secret. Mais on aurait au moins vu que d'importants secteurs de l'administration n'étaient pas contrôlables, ce qui aurait permis de prendre des dispositions et aurait excité la curiosité du Conseil fédéral. Le parlement était d'autre part mal inspiré dans le choix des objets du contrôle de la gestion. Le Conseil fédéral pour sa part ne s'est pas assez occupé de ce qui se passait dans ses services. Il est donc arrivé ce qui arrive toujours dans des services qui ont le sentiment qu'ils ne seront jamais contrôlés: les pratiques malsaines se multiplient.

A propos des fameuses 900'000 fiches du Ministère public fédéral, cette propension à s'intéresser avant tout aux gauchistes n'est-elle pas le reflet d'une idéologie majoritaire au parlement et au Conseil fédéral, qui eux non plus n'ont pas vu que les menaces pour l'Etat évoluaient?

Tout ça est évidemment à mettre dans le même paquet: on s'est peu intéressé à ces secteurs, mais leur travail allait dans le sens présumé du courant dominant. Cette absence de contrôle est donc à mettre à leur décharge; ils ont dû se dire qu'on ne s'intéressait pas à eux, et ont donc gardé leurs *Feindbildern* comme le disent si bien les *Alémaniques*. Il ne sert à rien maintenant de faire porter la faute à des «coupables» en tant que per-

sonnes, car tout le monde a laissé faire.

Pour assainir la situation à long terme, on peut imaginer un contrôle parlementaire accru. Une autre voie pourrait consister à évaluer régulièrement l'administration en fonction de ses résultats.

Je suis parfaitement d'accord et je pars de l'idée que l'on doit beaucoup plus s'occuper de contrôler objectivement le fonctionnement des services. Il faut vérifier chez les fonctionnaires non pas s'ils sont braves ou abominables, mais leurs compétences objectives, et le faire beaucoup plus systématiquement. Il faut également faire accepter l'idée, aussi bien dans la fonction publique que dans la presse, que lorsqu'on dit que quelque chose ne va pas dans un ser-

«Il ne sert à rien de faire porter la faute à des coupables en tant que personnes, car tout le monde a laissé faire.»

vice, cela ne veut pas dire: «C'est une honte, vous êtes un traître.» Cela peut simplement vouloir dire que des améliorations sont nécessaires.

L'affaire Kopp a posé le problème de la sélection politique des candidats au Conseil fédéral et peut-être à d'autres postes. Les partis sont-ils capables de faire correctement ce travail et le parlement est-il prêt à passer outre certains choix discutables de candidats et d'exercer véritablement un contrôle?

Il devrait l'être. Le parlement a malheureusement relativement peu de rigueur: on dit que les gens ne devraient pas faire ci ou ça, mais on ne va jamais jusqu'au bout. Et comme chacun a peur que des reproches lui soient adressés, personne ne fait plus de reproches à personne. C'est un problème. Pour ce qui concerne

Madame Kopp, on aurait tout à fait pu exiger de son mari qu'il quitte ses conseils d'administration, mais on n'a pas eu le courage d'aller jusque là. Les gens doivent donc être plus rigoureux.

Mais ce sont les femmes qui vont en pâtir, puisque les situations d'hommes mariés à des femmes exerçant un métier «à risques» sont beaucoup plus rares que l'inverse.

Provisoirement et statistiquement, oui. Mais les hommes peuvent aussi faire un effort quand leur femme devient conseillère fédérale ou conseillère d'Etat; ils pourraient restreindre quelque peu leurs activités. C'est une question de décence, d'égards et d'auto-discipline. Mais cette rigueur n'est hélas pas de mode, toujours dans cette idée «Ne faisons pas de reproches, on ne sait pas ce qui pourrait nous arriver».

Quelle appréciation générale tirez-vous de votre travail? Vous rangez-vous parmi ceux qui parlent de crise ou au contraire pensez-vous qu'il faille relativiser les comportements fautifs que vous avez mis en lumière?

J'ai une vue relativement froide des choses et je ne suis pas un optimiste de nature. Je suis donc plutôt critique et je pars de l'idée que ce rapport lui-même ne découvre pas des éléments de crise, mais qu'il met en lumière des choses inscrites dans la routine et qu'il faut absolument les changer. Heureusement qu'il y a eu une petite crise qui nous a donné l'occasion d'aller mettre notre nez dans ces affaires. Il n'y a pas besoin de crise pour que les choses aillent mal; c'est comme en matière d'environnement: ce ne sont pas les grandes catastrophes qui me font peur, c'est la destruction graduelle et tranquille. Ce serait trop commode que ce ne soit finalement qu'une crise et qu'il n'y ait que quelques personnes responsables. Mais il se trouve que nous avons affaire à un problème d'ensemble, profond. Ça vaut la peine de s'y atteler. Et si on met de l'ordre, ça ira mieux. Mais encore faut-il le vouloir.

Le parlement le veut-il?

Momentanément en tout cas. Il faut espérer que cette volonté se vérifie dans la durée. ■